

Après avoir approuvé le compte-rendu de la réunion du 22 août 2017, le Conseil Municipal a acté la création d'une régie autonome à personnalité morale pour l'alimentation et la distribution en eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le cadre des transferts de compétences.

Suite aux rythmes scolaires à 4 jours, le Conseil Municipal a décidé de fermer un poste d'ASEM à 30H13 de travail hebdomadaire et d'ouvrir un poste à 30H00.

En ce qui concerne les travaux de toiture et d'installation d'une chaudière à la Maison des Associations, le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention au titre de la DETR.